

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

La Revue Canadienne publie un Album littéraire et musical, paraissant tous les mois, par livraisons de 32 pages de matières littéraires et 4 pages de musique. Les douze livraisons de l'année contiennent la matière de 10 volumes ordinaires.

ON S'ABONNE :

A Montréal, AUX BUREAUX No. 10,

RUE ST. VINCENT.

A Québec, CHEZ M. F. X. JULIEN,

MAISON DE LA CORPORATION.

La Revue Canadienne

DU MONDE POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL, ET COMMERCIAL.

LOUIS. O. LE TOURNEUX, RÉDACTEUR EN CHEF.

PARAISANT LES Mardi et Vendredi

CONDITIONS D'ABONNEMENT. (Payable d'avance.)

Table with 2 columns: Description of subscription types and their prices. Includes 'Abonnement au Journal semi-hebdomadaire', 'Abonnement à l'Album Mensuel', etc.

Education.

Industrie.

Progrès.

Scilleton de la Revue Canadienne.

Nous sommes redevables à M. De Puibusque pour l'intéressante chronique qui suit. C'est un souvenir de voyage brillant de couleurs locales et offrant les péripéties les plus dramatiques.

ALGUARO

OU

LE TAILLEUR DE PIERRE

CHRONIQUE BÉARNAISE.

En sortant de la vallée d'Asson, mon cheval, poney d'équivoque origine, qui avait toute l'indépendance d'un navarin, ralentit peu à peu son allure; il avait décidé de sa propre autorité que je devais me mettre au pas d'une vieille mule dont le trot saccadé battait à mes oreilles comme le tacot d'un moulin; je ne m'en aperçus qu'en me trouvant côte à côte avec un ecclésiastique armé, en guise de cravache, d'un gros fouet de poste; ce rapprochement instantané donna lieu à un salut plein de courtoisie; nous échangeâmes les questions d'usage entre voyageurs qui se rencontrent en conversation, tour à tour entre-coupée de visites, selon qu'il plaisait à nos montures d'aller vite ou doucement.

Trente ans, une figure ouverte et spirituelle, une poitrine large, une tête couronnée d'une forêt de cheveux, un chapeau triangulaire, une soutane de serge noire, dont la double écharpe découvrait des bottes fortes éperonnées comme celles d'un gendarme; voilà en bloc le cavalier qui chevauchait près de moi.

Le hasard m'avait servi de merveille; ce n'était pas un cicerone qu'il m'avait donné; j'ai horreur de ces enseignes invariables, de ces moniteurs automate dont on ne peut tirer que des mots; mon jeûne ecclésiastique était un interprète à la fois érudit et intelligent; fier de pouvoir faire admirer sa terre natale à un étranger, il se plaisait à la traduire site par site, avec toute la poésie de son patriotisme montagnard.

L'imagination d'un Parisien qui n'a pas voyagé est sujette, on le sait, à d'étranges méprises; pour elle, la Suisse n'est que lacs et glaciers; les Alpes ne sont peuplées que d'ours et de chamois; et, si l'on faut bien qu'elle accorde un caractère moins sauvage aux Pyrénées pour faire place à tant d'établissements célèbres, elle ne rêve que bergeries éparées, que maisonnettes isolées; au lieu d'une chartreuse ou d'une Thébaïde, c'est une Arcadie dont les montagnes sont couvertes de neige et les vallées de petits moutons; mes exclamations trahirent plus d'une fois cette ignorance naïve et firent sourire mon compagnon de voyage; je ne pouvais m'accoutumer à l'idée qu'il y avait des villages et même des villes dans les gorges des Pyrénées; je m'étais mis en route la tête remplie de roches calcaires, de forêts de sapins, de cascades, d'avalanches, et quand j'aperçus un château à peu près semblable à ceux qui décorent l'ampithéâtre de la Loire ou l'embouchure de la Seine, je manifestai presque autant de dépit que de surprise.

— "Un château ici! à Coarasse! sur le bord du grand Gave! entre la vallée d'Asson et celle de Bétharram! mais c'est incroyable! m'écriai-je?"

— "Pourquoi donc, répartit le curé, n'avez-vous pas vu les maisons de plaisance qui dominent le cotéau de Jurançon? Les comtes de Foix, si longtemps souverains du Béarn, firent construire dans leurs états plus de châteaux que n'en possédaient les rois de France.

— "Qu'ils en aient eus à Pau, à Orthez, à Mont-de-Marsan et dans toutes les positions centrales de leurs domaines, je n'en suis pas étonné; mais dans les gorges déchirées par les torrents, sur des bruyères arides ou des pics abruptes, que pouvaient-ils en faire?"

— "C'étaient autant de citadelles qui les rendaient maîtres des défilés et qui tenaient leurs voisins en respect. Que voulez-vous? les frontières sont les sentinelles des peuples; elles ne peuvent dormir que sous les armes. Boustou, Moulas, Cadillac, Escure, Navailles, Mauvezin, Castel-Gelion, élevaient leurs tours crénelées au-dessus du pays comme les pointes de fer qui hérissaient la couronne des rois lombards.

— "Mais toutes ces forteresses du moyen-âge n'existent plus?"

— "Non, la guerre et le temps, sans cesse unis pour démolir, ont exercé sur elles leur action dévorante; plus d'une ruine même a péri; mais les traditions ne sont pas mortes, elles vivent avec nous ainsi qu'elles vivaient avec nos ancêtres, ainsi qu'elles vivront, je l'espère, avec nos neveux. Dieu merci, les hommes de nos contrées savent encore se souvenir, et c'est une

vertu, c'est une gloire peut-être dans un temps où l'ingratitude ne s'appelle même plus de Poubelle.

— "Voici une bonne note pour vos Béarnais, Monsieur le curé, je vous promets de la consigner sur mon carnet de voyage; il faut honorer la religion des souvenirs, il lui reste si peu de fidèles croyants; mais, soyons justes, si la reconnaissance est rare, c'est qu'elle ne va guère à notre nature, elle exige trop d'abnégation, et notre égoïsme n'aime pas à sortir de chez lui; il trouve plus commode de tout y ramener; ce qui me paraît intolérable, par exemple, c'est qu'il soit des lieux où le présent ne veuille pas avoir eu de passé et se vante d'être né de père et mère inconnus; laissons-le donc, et parlons de notre château; est-il jeune ou vieux? j'ai peine à mettre un âge sur sa figure.

— "Coarasse, sa réalité, n'est ni vieux ni jeune; il y a environ trois siècles qu'il a été rebâti, et en perdant depuis cette époque la physionomie sévère d'une place forte, il a pris les formes élégantes d'une jolie villa; considérez cette pelouse si verte et si fine qui se déroule à ses pieds, et ces beaux massifs de feuillage qui lui servent de ceinture; voyez comme il se détache de la montagne dressée derrière lui, et comme le Gave vers lequel il se penche, cessant tout-à-coup d'être torrent pour devenir fleuve, s'incline et se tait en passant devant ses murs.

— "Je conviens qu'il serait difficile de trouver une situation plus majestueuse et plus riante, c'est la grâce unie à la beauté; il ne manque ici que des souvenirs historiques.

— "Que dites-vous! l'histoire y parle aussi haut que la nature, la chronique même y a ses légendes. Henri IV, qu'une épidémie fit passer successivement dans les bras de huit nourrices, fut envoyé avec la dernière dans cette résidence; les montagnes qui vous entourent ont vu ses premiers jeux; les enfants de ce village furent ses premiers soldats; et peut-être, en est-il plus d'un qui, après avoir grandi avec lui, est mort à ses côtés dans les champs d'Ivry ou de Coutras.

— "Henri IV, ... mais il est partout dans votre Béarn, son nom le remplit tout entier.

— "C'est vrai, et nous en éprouvons un juste orgueil; il suffit de dire le Béarnais pour que tout le monde sache qu'il s'agit du bon roi.

— "Assurément, vous ne sauriez avoir un plus glorieux homonyme; l'inscription que j'aperçois au-dessus de la porte du château consacre sans doute sa mémoire?"

— "Non, elle est antérieure à Henri, elle ne rappelle qu'un simple artisan, liiez et devinez: 'LO QUE HA DE SER NO PUEDER FALTAR.'"

— "Qu'est-ce que cela signifie?"

— "Ce qui doit être ne peut manquer d'être. Beaucoup de voyageurs ont copié cette sentence espagnole, et aucun peut-être ne l'a comprise.

— "Elle n'a rien de neuf, ce me semble, c'est une pensée de fatalisme, le what is that ought to be des Anglais.

— "Si tel en est le sens, comme je le crois, il reste à expliquer par quel hasard une telle pensée a pu être gravée en pareil lieu.

— "C'est assez bizarre, en effet.

— "Voulez-vous savoir la vérité, daignez vous reposer quelques instants à Bétharram; j'ai eu l'honneur de succéder dans cette paroisse à un vénérable arhevêque qui m'a légué divers manuscrits au nombre desquels figure l'histoire de l'inscription de Coarasse; je serai heureux de vous en donner connaissance."

J'acceptai avec empressement cette offre obligeante, et cinq minutes après, j'avais quitté mon capricieux poney pour m'installer au presbytère sur un fauteuil de chêne qui, grâce à la dureté de ma selle, me parut aussi doux que s'il eût été élastique. Le manuscrit oriental était aragonais, il avait été traduit en langue basque par l'ancien curé et son jeune successeur l'avait mis en français. Voici ce que je lus.

Henri d'Albret avait donné l'ordre de restaurer tous les châteaux du Béarn appartenant à sa maison et dont le délabrement accusait la négligence ou la pauvreté de ses prédécesseurs; c'était une dette de reconnaissance que ce prince s'était cru obligé d'acquiescer envers le pays. Prisonnier à Pavie, il serait mort dans les fers de Charles-Quint si ses sujets n'étaient venus à son secours; castels, manoirs, chaumières, tout avait voulu contribuer à sa rançon; en moins de dix jours on était parvenu à réunir plus de trente mille écus d'or, et l'illustre Jean Gassion avait été envoyé en Italie pour traiter de sa délivrance; mais les négociations avaient traîné en longueur, et l'adroit messager s'apercevant que l'empereur espagnol lui opposait les chicanes d'un clerc de bazoches, s'était vu forcé de jouer de ruse avec lui; les écus d'or destinés à la rançon avaient servi à gagner les gardes du prisonnier. Protégé par le complaisant sommeil d'un poste de lansquenets, le roi de Navarre put descendre à l'aide d'une échelle de corde de la tour où il était détenu avec le baron de d'Arnos et un fidèle serviteur nommé Francisque; l'obscurité de la nuit favorisait sa fuite.

Dans ce concours de dévouement si honorable pour la province, les habitants de Coarasse s'étaient trop distingués pour qu'il fût possible de les oublier. Le château, qui ne présentait

alors que l'affligeant aspect d'un amas de décombres, fut réparé avec une magnificence royale: d'habiles ouvriers, appelés de tous les environs, et travaillèrent sans relâche pendant deux ans.

On remarquait parmi eux un tailleur de pierre venu de l'Aragon qui jouait avec son ciseau sur le granit des Pyrénées comme un sculpteur toscan sur le marbre de Florence; Alguaro avait plus d'un talent; danseur et chanteur, il exécutait avec autant d'agilité la farandole catalane que le fandango basque, et sa mandoline savait toutes les tonalités de Castille; aussi, n'avait-il pas tardé à être en grand renom dans la vallée; les femmes qui lui devaient chaque dimanche l'occasion de faire admirer la souplesse de leur taille, la vivacité de leurs petits pieds et cette grâce inimitable qui semble un don du sol béarnais, n'avaient jamais assez d'éloges pour lui; c'était à leurs yeux ce que les Castillanes appellent le matador et les Andalouses le brave; plus d'une peut-être se serait sentie disposée à lui accorder les bénéfices de cette douce primauté s'il eût songé à les obtenir; mais rien n'annonçait qu'il eût fait un choix; au contraire, on observait en lui des habitudes de recueillement et de piété qui contrastaient avec son goût passionné pour la musique et pour la danse. Quand sa journée était finie, il allait s'asseoir tantôt sur le bord du Gave, près de la chute la plus bruyante, tantôt dans la chapelle de Bétharram au pied du chevalet de fer où brûlaient les cierges du purgatoire; quelle âme souffrante voulait-il aider...? on l'ignorait.

Dans l'esprit des jeunes filles qui ne pouvaient expliquer ses contradictions, il en naissait un mystère qui ne les intéressait que davantage à sa destinée; quand à celles qui croyaient saisir le mot de son cœur dans l'énigme de sa conduite elles l'environnaient de cette estime respectueuse qui s'attache à un engagement fidèlement observé; elles en parlaient comme d'un vœu religieux; l'amour était alors chose grave et presque solennelle; chacun accoutumé à l'honneur en soi-même l'honorait dans autrui; on n'était pas d'accord néanmoins sur cela qu'aimait Alguaro on ne pouvait dire si elle était de Saragosse ou s'il l'avait rencontrée dans ses voyages; on avait voulu d'abord que ce fût une Manuela de Burgos, puis on parla d'une Safia de Valence et d'une Rodriga de Barcelone; mais toutes ces suppositions qui n'étaient que d'adroites tentatives pour surprendre le secret du jeune étranger échouèrent contre sa réserve opiniâtre.

La plupart des hommes, moins pénétrants que les femmes, s'arrêtaient aux apparences; ils croyaient l'Aragonais froid et indifférent; ceux qui auraient craint de trouver en lui un rival dangereux lui savaient gré de son insouciance; les avantages qu'ils étaient forcés de lui reconnaître n'avaient rien qui les alarmât, ils auraient même été ses amis, s'il avait pu oublier comme eux sa supériorité.

— "Ce petit homme olivâtre, disaient les autres, n'aime que ses pierres et ses chansons; il ressemble à ces oiseaux de passage qui ne trébuchent dans aucun piège; dès qu'il aura rempli son escarcelle, rien ne le gênera pour prendre son vol, il n'aura pas un fil à rompre."

Alguaro était confondu ainsi avec le prudent et parcimonieux Catalan; on en faisait un de ces caractères patiens à la peine, rudes au travail, âpres au lucre, qui amassent toujours et ne jouissent jamais; c'était mal le juger; on apprit bientôt que le sang qui circulait dans ses veines était trop bouillant pour avoir eu toujours un cours égal et tranquille.

Les nombreux ouvriers de Coarasse avaient organisé une maîtrise et s'étaient engagés, pour appeler les bénédictions du ciel sur leur compagnonage, à présenter des offrandes aux principales oratoires des vallées environnantes; dans une de ces processions, le contre-maître qui, suivant la coutume, portait la bannière nu-pieds, s'étant blessé sur les ardoises de la montagne, fut remplacé par Alguaro; à peine s'était-il remis en route qu'on rencontra un long cortège de pénitents qui allaient en pèlerinage à Lourdes; c'était dans un chemin creux et resserré; chaque procession en dédoublant ses rangs aurait pu passer sans difficulté; mais aucune ne voulut céder un pouce de terrain; la querelle aigrie par d'anciens ressentiments s'échauffa; des injures on vint rapidement aux menaces, et les couteaux étaient déjà tirés, lorsque l'Aragonais, s'interposant entre les deux parties, s'écria que, puisqu'il y avait rivalité entre les deux bannières, c'était à ceux qui les portaient de vider le différend, et qu'il était prêt, pour son compte, à en finir sur l'heure; mais qu'il fallait auparavant que de part et d'autre on prêtât serment de prendre le résultat du combat pour un jugement de Dieu, et de ne pas faire couler une goutte de sang de plus.

Cette héroïque proposition fut accueillie par une acclamation générale; on mit genou en terre et toutes les mains se levèrent à la fois pour jurer. Un cercle fermé sur les deux combattants leur servit de champ-clos; en un clin-d'œil, on vit Alguaro, après avoir tourné en bondissant autour de son adversaire, le saisir, rouler avec lui sur les cailloux sanglants et se relever seul; il l'avait frappé à la gorge.

Les pénitents demeuraient interdits; leur champion avait la taille d'un géant, et sa force

était prodigieuse; on prétendit que durant la guerre d'Italie il s'était débarrassé de dix archers avec une masse d'armes qui pesait presque autant qu'un engin de guerre, et que récemment encore surpris par un ours entre deux précipices, il l'avait enlevé dans ses bras et lancé au fond de l'abîme.

Fiers d'une victoire qu'ils étaient loin d'espérer, les compagnons de Coarasse ramenèrent Alguaro en triomphe; il était assis sur un brancard tapissé de feuillage; la bannière flottait au-dessus de sa tête; une foule qui grossissait à chaque pas battait des mains autour de lui et le couvrait de fleurs; il fit ainsi son entrée dans la cour du château où l'argentier du roi de Navarre venait d'arriver pour visiter les constructions; c'était une moustahe grise, un de ces durs soldats de Marignan qui estimait par-dessus tout un bon coup de rapière ou de guisarme; il embrassa donc Alguaro comme s'il eût été un lansquenot, et, quand vint l'heure du souper, il l'admit à sa table.

Après une si haute distinction, malheur à qui aurait osé dire un mot contre l'Aragonais ou qui aurait refusé de mettre chaperon bas en l'abordant; la bannière n'eut plus d'autre porteur que lui; il devint l'arbitre de tous les combats et le Bastonero de toutes les fêtes. Son audace, sa vigueur, son adresse, ce teint hâve et plombé qui s'enflammait sans rougir, ces sourcils épais et mobiles qui en se joignant se tendaient comme un arc, ces grands yeux dont le noir devenait parfois si tendre et le blanc si effrayant cette humeur tour à tour expansive et réservée, taciturne et pétulante, cette imagination au sommeil sombre, aux éclats inattendus, cette voix enfin dont l'énergique vibration donnait tant de mordant et de fierté à sa parole; tout cela cessa d'étonner, lorsqu'on apprit qu'il sortait d'une de ces tribus de Maures qui se perpétuent dans l'Aragon longtemps après avoir été chassés de la Castille.

Au nombre de ses ancêtres, il comptait avec orgueil le fameux Algiozami; son père, rebelle aux lois de proscription de Ferdinand-le-Catholique, avait tenté de se soustraire à l'exil en se cachant; mais son courage le trahit; il fut saisi par un neveu du justicia-major (1), il eut le malheur de blesser son arrogant adversaire, et, traîné aussitôt devant un tribunal inexorable, il fut condamné à mourir de la mort des assassins; Alguaro avait alors dix ans; il vit pour la dernière fois son père au moment où il allait marcher au supplice, et celui-ci lui dit sans s'émouvoir en passant la main sur son jeune front: — "Ne pleure pas, mon fils, c'était écrit: Lo que ha de ser no puede faltar."

Reçu seul dans le monde, le pauvre enfant fut accueilli par les chevaliers del Salvador (2) à Montréal-del-Campo, sur les confins du royaume d'Aragon et de Valence; il reçut le baptême et fut élevé dans la religion chrétienne. Plein de reconnaissance pour les bontés de ses maîtres et d'admiration pour leurs vertus guerrières, tous ses vœux eussent été comblés s'il avait pu, sous l'égide de leur ordre, passer sa vie à prier et à combattre; son origine était un barrière insurmontable; on lui donna quelques notions des arts pour qu'il pût gagner son pain et il fut envoyé à Saragosse dès qu'on le jugea capable de manier le compas et le ciseau; son génie éveillé par le malheur acheva cette ébauche d'éducation; il répandit sur l'architecture renaissante toutes les richesses du style oriental; mais les deux religions qu'on lui avait successivement enseignées, et qu'il savait aussi mal l'une que l'autre, jetèrent une confusion étrange dans ses pensées; il observait les pratiques de la seconde sans se départir des croyances de la première; c'était la destinée qu'il adorait dans la providence; au sein de l'église il invoquait le dieu de la mosquée; sa foi, au lieu de l'espérance, avait pris pour sœur la résignation; il était fataliste et dévot; racontait une belle action, il aurait tout donné pour en être l'auteur; des pleurs d'attendrissement ou d'enthousiasme mouillaient ses yeux; une grande catastrophe, un crime horrible, venaient-ils au contraire épouvanter la contrée, il en écoutait le récit avec un visage impassible; ça devait être, c'était écrit.

Enfin le jour marqué pour l'inauguration du château, ce jour, qui devait faire époque, arriva; on l'avait annoncé comme une fête royale à son de trompe et de tambourin. Une multitude innombrable rassemblée dès l'aurore se pressait sur les gazons et dans le préau; on y remarquait, outre les habitants des alentours, beaucoup de marchands forains et d'étrangers; ce fut Alguaro qui eut l'honneur de placer sur le portail de l'avenue le bouquet de gui bariolé de rosettes de toutes couleurs; en aucune circonstance il n'avait montré une joie si vive et si folle.

(1) Le justicia-major, dont l'origine remonte au neuvième siècle, était un magistrat intermédiaire entre le roi et le peuple; il modérait le pouvoir du premier, il défendait les intérêts du second. Il devint si puissant que les états d'Aragon mirent un frein à son autorité en lui imposant le contrôle d'un conseil de dix-sept membres; il lui resta cependant une influence encore assez grande pour alarmer le despotisme de Philippe II. Ce monarque, voulant en finir avec une résistance qui l'importunait, fit trancher la tête, le 20 décembre 1591, sur la place de Saragosse, à Jean de la Nuza. Ce fut le dernier justicia-major; avec lui périrent les fueros de l'Aragon.

(2) Ordre militaire et religieux établi en 1118, par le roi Alphonse Ier.

— "Regardez-le donc, se prit à dire un de ses compagnons en vidant son pot d'étain sous la charnelle, n'est-ce pas drôle! il n'a rien bu, et il est plus gai que nous tous.

— "C'est qu'il va revoir son pays, répondit un autre ouvrier.

— "Ce qu'il y a de bien sûr, ajouta un troisième, c'est que ce n'est ni pour des yeux bleus ni pour des yeux noirs que nous le voyons maintenant si émerillonné."

Et là-dessus, chacun de dire son mot et de faire ses conjectures; les opinions s'entrechoquèrent comme les gobelets.

(A continuer.)

NOUVELLE D'EUROPE.

(Correspondance particulière de LA SEMAINE.)

Madrid, le 21 août 1847.

"A son retour de la Granja, la reine a été accueillie par la population de la capitale avec une froideur remarquable. On eût dit d'une princesse détronée. On sait aujourd'hui que ce n'est pas une comédie qu'a jouée le ministère dans ces démarches pour amener les réclamations unanimes de la presse; il s'est décidé à en parler à la reine; mais les réponses ont été telles, qu'il a dû renoncer à tout espoir de succès. Quant au renvoi de la camarilla, Isabelle s'est prononcée à cet égard de la manière la plus catégorique. Elle renoncera plutôt, a-t-elle dit, à sa couronne.

"Un parent de Serrano vient d'être nommé à un emploi supérieur dans le service du palais L'Étoile du général ne pâlit pas encore. En revenant de la Granja, la reine l'avait seul pour compagnon dans sa voiture, et l'on a remarqué que ses malles figuraient dans le bagage royal. "Un mouvement progressiste a été étouffé, sans effusion de sang, dans le Midi, et principalement à Grenade.

"Les ministres, forcés, de donner leur démission, ont supposé un ordre de la reine rappelant Narvaez. On ne sait comment cela se fera pour s'entendre avec Serrano et Concha. Tous trois aspirent au pouvoir et sont jaloux les uns des autres. Ce sera le plus grand obstacle aux projets de Narvaez. Il est placé dans cette alternative, ou de succomber; ou d'avoir recours aux mesures violentes pour l'emporter. On peut croire que ce personnage ne soit destiné au même sort que subit Quesada en 1836. On dit aussi que Narvaez est envoyé par Louis-Philippe pour diriger un plan de conduite tracé à la reine, pour saisir la personne de Serrano, le confiner dans une forteresse et forcer le roi-époux à se reconcilier avec sa femme. Le succès est douteux, d'après la résistance énergique du prince qui, en tout état de cause, ajourne à quatre mois toute réunion, dans un but facile à deviner.

"Le ministère vient de donner sa démission en masse. Salamanca restera seul chargé du portefeuille des finances sous la présidence de Narvaez, qui aura pour collègues Olozoga à l'intérieur, Cortina à la justice, Madoz à l'instruction publique, et Lujan à la marine. C'est un ministère selon le cœur de l'Angleterre que l'on a la prétention de faire.

"Au milieu du désordre général des affaires, le gouvernement vise à se faire reconnaître par une des cours du nord. Une commission de chefs militaires, sous la présidence du comte de Villa-Hermosa, est partie pour Berlin. L'objet apparent de cette mission est d'étudier l'organisation de l'artillerie, du génie et d'autres corps de l'armée prussienne. Mais l'objet réel est de déterminer le roi Frédéric-Guillaume à reconnaître officiellement les droits d'Isabelle II. Le président et ses collègues sont revêtus du caractère diplomatique nécessaire pour mener à bonne fin cette négociation dont l'idée première a été suggérée par les Tuileries. On dit même que l'ambassadeur français à Berlin a reçu l'ordre de préparer les voies. On lui a alloué des fonds pour frais de bals, de banquets, qui doivent servir à introduire la mission espagnole dans le monde diplomatique et officiel de Berlin. Le vicomte de Villa-Hermosa est chargé de remettre au roi de Prusse une lettre autographe de la reine et une épée richement ornée de diamants. Les instructions des envoyés portent qu'ils devront se parer de sentiments très monarchiques, et en même temps se concilier le parti libéral. A leur passage à Paris, ils devront voir M. Guizot et le roi Louis-Philippe, et recevoir d'eux aussi des instructions."

ETATS-ROMAINS. — Les agents de l'Autriche ne prennent plus la peine de dissimuler. L'attitude calme de la population de Ferrare n'a fait que les irriter. Peu de jours après la protestation du cardinal Ciacchi, le gouverneur étranger, le fit sommer, par un de ses aides-de-camp, d'avoir à lui livrer la garde des portes et des prisons de la ville. Son Eminence répondit que, n'étant à sa disposition aucune force pour résister à cette prétention, il ne pourrait empêcher les Autrichiens de réaliser leur projet, mais qu'il n'y donnerait jamais son consentement. Le général Adersberg, qui avait ses ordres, passa outre. Bienôt Ferrare fut envahie par ses troupes, et le légat ne répondit à tant d'arrogance que par une seconde protestation digne de la pré-

cédente par les sentiments fermes et dignes qui l'ont dictée. Depuis, comme une nouvelle menace, un corps de cavalerie a passé le Pô pour venir soutenir la garnison, et d'autres corps stationnés sur la rive gauche du fleuve, prêts à le franchir au premier signal. La nouvelle de cet insolent attentat a réveillé dans tous les États-Romains un enthousiasme difficile à dépeindre. Le conseil communal de Bologne a déposé aussitôt, entre les mains du cardinal Amat, une adresse où, protestant de sa confiance dans le pape, il se déclare prêt à lui prêter assistance contre l'étranger. A Rome, l'agitation a été extrême. Partout des orateurs populaires, montés sur les tables des cafés, haranguaient la foule qui se pressait autour d'eux. On voulait se porter sur le palais de Venise, où réside l'ambassadeur impérial, pour arracher les insignes et les armoiries qui en ornent l'entrée; mais les chefs du parti libéral sont parvenus à empêcher cette démonstration qui n'aurait pu que fournir à l'Autriche un prétexte de plaintes, plus ou moins plausibles. On s'est donc borné à dresser et à faire circuler des listes où s'inscrivent en masses les citoyens, s'engageant à partir au premier appel pour repousser une injuste agression. Le 17 août, le gouvernement a fait publier, dans la feuille officielle, le *Diario*, la nouvelle protestation du cardinal Ciacchi, en la faisant suivre d'une déclaration où, recommandant modération et patience à la population romaine, on fait observer, avec trop de raison, que son attitude calme et digne donne au souverain, dont on viole le territoire, des garanties bien plus grandes, pour le maintien de l'ordre et de la paix, que tout un appareil militaire dont rien ne justifie la présence à Ferrare. La diplomatie n'a pas manqué de reprocher cette publication au cardinal secrétaire-d'état Ferretti. On assure même que notre ambassadeur aurait eu le courage de lui dire qu'un pareil procédé était contraire aux usages. «Le procédé est légal, lui répondit le prélat; j'ai ma main libre d'agir et je laisse la leur aux diplomates.»

AUTRICHE.—La *Gazette d'Autbourg*, qui est bien informée, annonce que plusieurs régiments ont reçu l'ordre de marcher sur l'Italie. Mais le gouvernement impérial n'est pas sans avoir ses troubles intérieurs à réprimer, entre autres, dans la Styrie où les refus de corvée ont pris une grande extension. En Galicie, les tombes des derniers victimes, Kapuzanski et Wisniowski, continuent à être le but de pèlerinages patriotiques très nombreux; on a fait à leur complexe grâce de l'échafaud en considération de sa qualité de prêtre et on l'enverra probablement au Spielberg, où l'on s'occupe à préparer des logements pour les rebelles des provinces polonaises.

BELGIQUE.—Comme on l'avait annoncé, le nouveau ministre libéral a fait connaître son programme et il a répondu par la sagesse et la liberté de ses vues aux espérances qu'on avait conçues de ses auteurs. Il peut se résumer dans les termes suivants: «Indépendance du pouvoir civil, mais respect et protection au clergé en tout ce qui concerne son pouvoir spirituel; abolition des capacités; abolition de la loi de 1834; le gouvernement accordera à l'agriculteur des avantages tels, que la liberté future du commerce des céréales ne pourra lui causer aucun préjudice.»

GRÈCE.—L'ouverture de la nouvelle législature a eu lieu, le 9 août, par le roi Othon en personne. On a remarqué dans son discours, où il annonce, en même temps que les paiements effectués à l'Angleterre, l'espoir de ramener en fin l'ordre dans les finances, une phrase qui fait allusion aux prétentions nouvelles de M. Lyons, cet adversaire brouillon et possédant du cabinet Coletis. La diplomatie britannique poursuit, d'ailleurs, le gouvernement grec sur tous les points où elle peut faire agir ses intrigues; à Constantinople, entre autres, où le dîvan ne veut pas se contenter de la lettre que, sous la dictée de l'Autriche, Coletis lui a écrite pour demander le retour de M. Musurus, et à Prévesa où le rebelle Grivas continue, en sûreté dans la maison du vice-consul anglais, à recruter des Pallikares parmi les Albanais du voisinage. Mais, en Grèce même, l'Angleterre et la Russie, hostiles l'une et l'autre au cabinet actuel, n'ont pas tant de succès. Les chefs des partis qu'elles inspirent, Maurocordatos, d'une part, et Metaxa de l'autre, n'ont pu se faire réélire.

A NOS ABONNÉS DES CAMPAGNES

Nous avons ces jours passés adressé des avis-circulaires à un grand nombre de nos abonnés des Campagnes, qui nous négligent, nous nous flottons qu'ils satisferont leurs comptes sans tarder.

Nous l'avons dit cent fois, nous insistons sur le paiement régulier des abonnements, c'est le seul moyen de faire prospérer un journal. Ceux qui ne nous paient pas ne nous veulent pas de bien.

AU COMMERCE DE MONTREAL.

Les temps sont durs, l'argent rare et les échéances viennent toujours comme dans les bonnes années. Alors qu'y a-t-il à faire? Ne faut-il pas redoubler d'efforts pour faire arriver l'eau au moulin? Le moyen, le seul moyen où est-il, si ce n'est pas l'annonce dans le journal? La publicité dans ces temps de progrès général c'est le seul moyen de réussir. Vous auriez le plus bel établissement possible, s'il n'est pas connu, c'est inutile, vous ne ferez rien. L'ANNONCE va trouver les gens chez eux et leur parle de votre boutique, de votre art ou profession.

Si vous voulez faire de l'argent, annoncez donc et n'oubliez pas LA REVUE CANADIENNE, dont la circulation a doublé depuis un an.

ATELIER TYPOGRAPHIQUE DE LA REVUE CANADIENNE.

Impression de toutes espèces en français et anglais: LIVRES, AFFICHES, PROGRAMMES, CATALOGUES, CARTES, CIRCLAIRES, CONNAISSANCES, ET FACTUMS D'APPEL, BLANCS D'AVOCATS, DE NOTAIRES, ETC. Le tout exécuté avec goût et à des prix réduits.



LA REVUE CANADIENNE.

MONTREAL, 28 SEPTEMBRE 1847.

L'UNION DES PROVINCES ANGLAISES DE L'AMERIQUE DU NORD.

La question de l'Union des Provinces est à l'ordre du jour. La presse des États-Unis, du Canada, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick s'en occupe sérieusement et on semble généralement que cette union est nécessaire et inévitable. Le *Canadien* de Québec a publié dernièrement à ce sujet d'excellents articles, dans lesquels il démontre que les Canadiens comme parti progressiste, ont lieu d'espérer, plus de protection sous le régime fédératif que sous le régime actuel.

Nous partageons les opinions du *Canadien*, et nous les croyons d'autant mieux fondées et rationnelles que le grand besoin de chacune des provinces est d'avoir franchement sous le régime représentatif et constitutionnel la conduite de ses affaires intérieures. Aujourd'hui la plupart de ces provinces n'ont pas en pratique cette conduite de leurs affaires intérieures. Le Bas-Canada par exemple est exploité et conduit par le Haut-Canada. Est-ce juste, équitable? Peut-on jamais être satisfait avec un pareil état de choses?

Une union fédérale avec des législatures séparées par chaque province, (en rétablissant le Bas-Canada, bien entendu) est à notre avis un changement désirable, dans les malheureuses circonstances où nous nous trouvons.

Il paraît que la *Gazette de Montréal* ne partage pas ces opinions; car à ce sujet, elle s'est empressée, il y a quelques jours, d'écrire un long article, dans lequel elle les combat avec une fougue et une chaleur admirable. La *Gazette* a attaqué alors le *Courrier des États-Unis* qui juge à propos d'écrire un mot à la desus et le *Canadien* qui commentait l'article du *Courrier*. En ce faisant, la vénérable *Gazette* s'est laissée entraîner loin, car elle a fait une déclaration nouvelle et étonnante dans la bouche de l'organe du gouvernement. Nos lecteurs peuvent en juger; l'article suivant est la réponse du *Courrier des États-Unis*, dans laquelle réponse, la déclaration de la *Gazette*, est placée dans son vrai jour.

LES TENDANCES NATURELLES DU CANADA.

Nous apprenons par le *Canadien* de Québec que les réflexions que nous avons publiées, il y a quelque temps, au sujet de l'union fédérative des provinces anglaises de l'Amérique du Nord, a soulevé contre nous l'ire de la *Gazette* de Montréal, qui passe pour l'organe officiel du cabinet tory dont le Canada a le bonheur de jouir en ce moment. Il paraît (nous n'avons pas l'avantage de recevoir la *Gazette* de Montréal), il paraît que cette gazette trouve abominable que nous nous permettions de donner notre avis sur des choses qui ne nous regardent pas, et qu'elle nous accuse de défendre en Amérique les intérêts du gouvernement français, en ajoutant avec malice que ce genre de zèle est rarement désintéressé. Le *Canadien* répond avec esprit et à propos à la *Gazette* ministérielle, qu'elle est, sur ce dernier point, meilleur juge que qui ce soit. Pour notre part, nous dédaignons de relever cet argument; il est trop ridicule et trop puéril. Quel intérêt, en effet, peut avoir la France dans les affaires du Canada? Aucun, si ce n'est un intérêt de sympathie pure, noble, véritable, chrétienne, pour une race issue de son sein. Tel est aussi le seul mobile qui nous dirige; tel est le titre de notre droit. Ce droit d'ancienne et imprescriptible fraternité est au moins égal à celui dont usent et abusent les journaux anglo-canadiens de se mêler des affaires américaines.

Mais à côté des injures sans vergogne, sans logique, et par conséquent sans portée de la *Gazette* de Montréal, se trouve une déclaration qui nous a frappé d'étonnement, dit le *Canadien*, non point par sa singularité, mais à cause de la naïveté avec laquelle le journal officiel donne jour à un sentiment qui, émis il y a deux ou trois ans par un journal canadien français, eût ouvert à son rédacteur le chemin de l'échafaud. «Quant à nous, dit le journal officiel, nous ne comprendrions jamais par quel lieu ou peut attacher ensemble, dans une communauté quelconque de sentiments ou d'intérêts, la péninsule de la Nouvelle Écosse et celle du district de London, dont la position géographique et le caractère ne diffèrent guères moins entre eux que ceux de l'Italie et du Danemark. S'il y a jamais une reconstruction des éléments politiques de l'Amérique britannique septentrionale, nous sommes persuadé que ce ne sera point dans la direction de la baie de Fundy que les habitants des rives des lacs Erie et Ontario chercheront des alliés commerciaux ou politiques. N'ayant donc ces tendances, c'est-à-dire, celles des habitants

d'origine britannique et de leurs amis dans cette colonie—sont toutes en faveur des états de la Nouvelle Angleterre.

Cette déclaration de la *Gazette* de Montréal est un fait digne de remarque, non seulement à cause de sa franchise, mais encore et surtout parce qu'elle exprime un sentiment vrai et éclairé. Oui, l'avenir, l'intérêt, la tendance naturelle de la population canadienne sont dans une fusion complète avec l'Union américaine. Tout ce qui retardera ce grand rapprochement ne sera que temporaire et illusoire, et le jour où l'heure de son accomplissement sera marquée par le destin, ce sera peut-être de la race anglo-canadienne que viendra l'initiative. L'histoire de l'indépendance américaine nous l'enseigne, avant que la *Gazette* de Montréal en ait l'aveu.

NOUVELLES DIVERSES.

EXPOSITION D'AGRICULTURE.—On nous prie d'annoncer que la prochaine exposition d'animaux vivants et de produits d'Agriculture et d'industrie canadienne, aura lieu, pour le comté de Montréal, en cette ville, le 13 octobre, sur le marché aux bestiaux, rue St. Denis. Les plus grands préparatifs se font pour donner à cette intéressante exposition, tout l'éclat possible. Tout le monde connaît le zèle du digne Président de notre société d'Agriculture, M. Hays, pour promouvoir les intérêts agricoles du Comté. Ces intérêts ne sauraient être mieux encouragés et stimulés que par des réunions périodiques comme les expositions. Aussi M. Hays veut-il cette année en avoir une digne de la localité. Le lieu pour la faire est bien choisi. Il sera décoré et pavé de drapeaux et de festons. Une tente immense le couvrira presque en entier, et une bande musicale assistera.

Nous espérons que les cultivateurs et les citoyens assésés dans la masse et que tous ceux qui ont quelques objets remarquables, quelques machines utiles, quelques nouveaux instruments agricoles ou d'horticulture, s'empresseront de les apporter à l'exhibition et d'en faire part à leurs compatriotes. Le comté de la société a droit d'accorder des prix pour ces objets à sa discrétion, quoiqu'il n'y en ait pas d'ordinaire.

Théâtre Royal.—Ce soir la représentation est pour le bénéfice de M. Parley, et si jamais un acteur a mérite d'attirer la foule c'est celui-là. Les deux pièces représentées aujourd'hui sont écrites par M. Parley lui-même. La première est intitulée: THE RIGHTS OF AGE et la seconde THE CANADIAN SETTLERS. Jeudi il y aura une représentation extraordinaire qui sera la dernière de la saison. Un grand nombre d'amateurs de cette ville ont voulu offrir à notre Directeur M. Skerrett un témoignage d'estime et d'intérêt et ils ont pris cette voie. On espère qu'il y aura salle comble pour l'occasion. Le programme sera riche et abondant et plusieurs amateurs prendront part à la représentation.

L'Echo de la Presse.—Tel est le nom d'un nouveau journal, qui vient de paraître à St. Thomas, dans le District de Québec, et dont on nous a adressé le premier numéro. L'Echo de la Presse appartient au parti libéral. Nous souhaitons à notre nouveau confrère longue vie et prospérité.

L'Album Littéraire et Musical de la Revue Canadienne.—La 9e livraison de cette publication sera prête à nos bureaux, jeudi matin, et expédiée à nos abonnés des campagnes vendredi de cette semaine. Cette livraison contient la lecture de M. Parent sur le Travail chez l'homme, et aussi une nouvelle et un morceau de poésie, dus à la plume de M. A. de Puis-quisque.

Tableau hebdomadaire des enterrements à Montréal du 1er au 25 septembre.

Hommes, 19—Femmes, 9—Enfants, 19—77
Desquels étaient émigrants.
Adultes, 2—Enfants 11
De la Cité, 64—77

MALADIES.

Typhus..... 12	Total..... 53
Autres fièvres..... 5	Âges.—au-dessous de 1 an, 16; 1 à 2, 7;
Dysenterie..... 20	2 à 5, 8; 5 à 10, 2; 10 à 20, 4; 20 à 30, 5;
Dentition..... 4	30 à 40, 6; 40 à 50, 4; 50 à 60, 5 60 à 70,
Consumption..... 3	3; 70 à 80, 4.—Total 64.
Marasme..... 5	De quelle nation: Irlandais 25; Canadiens-
Inflammation..... 3	français 19; Canadiens-anglais 0; Anglais 6;
Débilite..... 2	Ecoisais 13; Allemand 1.—Total 64.
Congestion du cerveau..... 0	T. WILBY, chef de police.
Convulsions..... 3	Montréal, 25 Sept. 1847.
Plisie..... 0	
Morts-nés..... 2	
Vers..... 1	
Déjà-trémens..... 1	
Apoplexie..... 1	
Suicide..... 1	
Mort subite..... 1	
Inconnues..... 3	

La Santé publique à Montréal.—L'état sanitaire de notre ville est tout à fait rassurant. La manière dont les hôpitaux de la Pointe St. Charles sont tenus, les soins et la rudence apportés au traitement des malades, ainsi que les précautions prises dans la ville, ont nous fait espérer, aux approches de l'hiver, que la contagion va nous quitter.

HOPITAL DE LA POINTE ST. CHARLES.

Malades lundi le 27 septembre 1847.
Hommes..... 397
Femmes..... 307
Enfants..... 134
Total..... 838

Morts durant les 24 heures.

Hommes..... 8
Femmes..... 7
Enfants..... 5
Total..... 20

Grosse Ile.—Les dernières nouvelles donnent l'état des hôpitaux comme continuant à s'améliorer. Le 22 du courant il y avait de malades:

Hommes..... 485
Femmes..... 414
Enfants..... 289

Nous lisons dans le *Journal de Québec* de samedi:

Son Excellence le Gouverneur-Général a donné aujourd'hui son lever, suivant l'avis de la Gazette du Canada. Beaucoup de citoyens y ont assisté, parmi lesquels se trouvaient les sommités ecclésiastiques et les civiles tels que l'archevêque de Québec, Mgr. le coadjuteur, l'Evêque anglican, le juge en chef, et les juges puisés, etc.

Correspondances.

ASSEMBLÉE DES MÉDECINS ET CHIRURGIENS DU BAS-CANADA.

M. le Rédacteur,
Afin de mettre le public au fait de ce qui s'est passé à notre assemblée du 15 courant, et pour prévenir les fausses interprétations que l'on pourrait donner des débats qui ont eu lieu ce jour-là, et le blâme qu'on voudrait faire retomber sur quelques-uns qui ne le méritent point, nous allons vous donner, aussi succinctement que possible, des détails sur ce qui a été proposé et adopté, et sur ce qui a été rejeté. Nous sommes convaincu que le public rendra justice à qui de droit. Nous admettons avec vous, monsieur, que les débats ont été des plus orageux; mais lorsque vous connaîtrez quels ont été les procédés suivis par quelques médecins, signataires d'une pétition qui sera mentionnée plus bas, vis-à-vis de ceux qui ne l'étaient point, venant des différentes parties des Districts de Montréal, Québec et Trois-Rivières, pour l'assemblée, vous admettrez avec nous qu'il devait y avoir du mécontentement.

Vous savez que la législature a passé dans sa dernière session un acte pour incorporer les membres de la profession médicale en un Collège de médecins et chirurgiens du Bas-Canada sur la pétition des médecins mentionnés dans le préambule du dit acte. La première assemblée du Collège a été convoquée pour le 15 du courant par ordre du Dr. Arnoldi, sen., président nommé par le gouverneur-général. Un grand nombre de médecins des différentes parties de la province se sont rendus à l'assemblée; plusieurs d'entre eux, qui n'avaient pu signer la pétition, croyant qu'ils étaient membres du collège, vû que la proclamation de l'exécutif comportait que les membres de la profession médicale étaient requis de s'assembler pour le 15 septembre, aux fins d'élire les directeurs du dit collège, au nombre de 36, qui composent le Bureau Provincial d'examineurs. On se demandait avant l'assemblée si tous étaient membres du collège. Les opinions étaient partagées; plusieurs admettaient que le but du législateur avait dû être d'incorporer tous les médecins et non une partie. Plusieurs se proposaient de demander à l'assemblée, avant qu'elle procédât, son opinion sur cette question. Nous apprimes que le Dr. Arnoldi, jun., moteur de l'organisation de la profession médicale en un collège, etc. allait présenter une motion pour faire admettre ceux qui l'avaient chargé de signer leurs noms sur la pétition, ce qu'il avait omis de faire soit par oubli ou autrement. Alors, on crut devoir attendre l'opinion de l'assemblée sur la motion du Dr. Arnoldi, si elle était admise. Il ne paraissait plus y avoir de doute sur cette question, au moins pour les médecins présents; on aurait qu'à présenter par une seconde motion les noms de ceux qui n'étaient pas inscrits sur la liste du Dr. Arnoldi, jun., pour les faire admettre membres du collège.

Le Dr. Arnoldi, jun., en s'adressant à l'assemblée, dit «qu'il allait faire motion afin d'admettre membres du collège ceux des médecins présents dont il avait les noms, et que par oubli il avait omis d'inscrire sur la pétition. Le président se leva en disant qu'il avait à ce sujet l'opinion par écrit de M. le Proc.-Gén. Badgley; qu'il allait en faire la lecture. Le sens de cette opinion comportait que l'esprit de la loi était d'incorporer les membres de la profession médicale; mais que l'acte ne s'étendait qu'aux signataires de la pétition, néanmoins qu'il ne voyait rien qui empêchât cette assemblée d'admettre ceux qui avaient témoigné le désir de devenir membre du collège; en conséquence M. le Proc.-Général, avec la générosité qui le caractérise, autorisait l'assemblée de les admettre pourvu qu'ils eussent témoigné le désir d'en faire partie avant la passation de l'acte. (Il s'en trouvait de ceux présentés par le Dr. Arnoldi, qui ne lui avait témoigné le désir de devenir membres du collège que le jour même de l'assemblée). Nous vous prions bien, M. le rédacteur, de faire attention à l'opinion ci-dessus émise par M. le Procureur-général. Voici la motion du Dr. Arnoldi, jun., telle que présentée à l'assemblée.

«Proposé par le Dr. Arnoldi, jun., secondé par le Dr. Campbell avec les Drs. Valois, Marsden, Gilbert, Pyke, Smallwood, Jones, Grosbois, Boucherville et Sabourin soient nommés membres du collège des médecins et chirurgiens

du Bas-Canada.» Cette motion passa unanimement.

Si tous les médecins sont par la loi membres du collège, cette motion était parfaitement nulle, au contraire, s'il ne le sont pas, elle était nécessaire et indispensable, s'il était permis à cette assemblée d'élire de nouveaux membres; mais si cette assemblée ne pouvait élire aucun membre, cette motion devient encore nulle parce qu'il n'est point permis ni à M. le Proc.-Gén. ni à aucun autre de faire un amendement à un acte passé par le Parlement Provincial: Il n'y a que le même pouvoir qui puisse amender, modifier, changer, ou révoquer ses actes.

Passons à la motion présentée par le Dr. Codrre, pour faire admettre membres du dit collège, plusieurs médecins présents que le Dr. Arnoldi n'avait pas sur sa liste.

Proposé par le Dr. J. Emery Codrre de Montréal, secondé par le Dr. Jos. Painchaud de Québec, que tous les médecins présents à cette assemblée, qui n'ont point signé la pétition présentée à la législature, demandant un acte d'incorporation, pour incorporer les membres de la profession médicale en un collège de médecins et chirurgiens du Canada Est, soient reconnus membres du dit collège avant que cette assemblée n'adopte aucun autre procédé, et qu'ils apposent leurs noms à la suite de ceux qui se trouvent incorporés par acte du dernier parlement. Le Dr. Codrre fit remarquer à M. le Président que s'il venait avec cette motion devant l'assemblée ce n'était point pour obtenir aucune faveur, mais bien pour demander l'application du principe qui venait d'être adopté par la motion du Dr. Arnoldi, jun., et en conséquence qu'il demandait que les Drs. Bondy, Turcot, de Berthier; H. Hall, de l'Industrie; Berthelot, des Cédres; Mignault et Paradis, de Sorel; E. H. Truettel, J. L. Lepron et Deslisle, de Montréal; Craig, de Ste. Elizabeth; Tassé et Garnen, de St. Laurent; La Fontaine, de St. Edouard; Dunn, du Cap-de-la-Race; Aimé Dugas, de St. Philippe; Boudreau, de L'Acadie; et Wallbrenner, de Boucherville fussent admis membres du dit collège.

Le Dr. W. Nelson se leva en disant qu'il était fâché de s'opposer à la motion; que l'esprit de la loi n'était pas d'incorporer toute la profession médicale, mais seulement les signataires de la susdite pétition; que par la suite tous pourraient devenir membres du dit Collège, qu'ils invoquaient l'opinion du Dr. Boutillier M. P. P. qu'il croyait comme lui à ce sujet; qu'il était certain que son ami (le Dr. B.) ne différait pas d'opinion avec lui, et conclut en disant qu'il s'opposait à la motion afin d'être conforme à l'esprit de la loi.

Le Dr. Boutillier se leva immédiatement après lui, en disant qu'il était fâché de différer d'opinion avec le Dr. W. Nelson sur un sujet aussi important; que lui le Dr. B. croyait que l'esprit de la loi, le but du législateur, en passant l'acte d'incorporation, avait été d'incorporer toute la profession médicale et non-seulement les signataires de la pétition; parce que tous jouissaient des mêmes droits et privilèges sans aucune distinction; qu'il y avait une injustice des plus grandes envers ceux qui ne l'avaient point signée s'il en était autrement. Le Dr. Boutillier s'étendit très au long sur ce sujet.

Le Dr. Nelson se leva pour faire remarquer que le Dr. Nelson oubliait sans doute qu'il venait de voter en faveur de la motion du Dr. Arnoldi, qui était absolument la même vis-à-vis de la loi; et si d'après l'acte il ne nous était point permis d'élire de nouveaux membres, pourquoi avait-il voté pour admettre ceux présentés par le Dr. Arnoldi? Est-ce sur l'opinion de M. le Proc. Gén. qui disait que la loi ne s'étendait qu'aux signataires, mais pouvait être aussi appliquée à ceux qui avaient désiré l'être? S'il n'y avait pas de «Proviso» dans l'acte concernant ces derniers, M. le Proc. Gén. ne pouvait suppléer à cette lacune en autorisant l'admission des médecins qui avaient témoigné le désir de devenir membres du dit Collège et dont les signatures avaient été oubliées sur la pétition. S'il était suffisant pour les médecins intentionnés dans la motion du Dr. Arnoldi d'avoir témoigné le désir d'être membres du dit collège, quelle plus grande preuve avions nous de même désir manifesté par ceux qui venaient des différentes parties de la province pour se rendre à l'assemblée? Certes, il n'en fallait pas d'avantage pour le prouver.

Les Drs. Painchaud et Bady de Québec, parlèrent à différentes reprises en faveur de la motion, et firent voir toute l'injustice qu'il y aurait de ne point admettre cette motion qui n'était rien moins que la mise en pratique du précédent établi par la motion du Dr. Arnoldi jun. en autant que plusieurs médecins avaient été admis sur cette dernière motion sans contestation, etc. Plusieurs autres médecins parlèrent dans le même sens; et tous s'efforcèrent de démontrer que les droits des uns et des autres étaient les mêmes; qu'on ne pouvait pas s'opposer à la dernière motion puisque la première avait été admise. Enfin la grande majorité de l'Assemblée se prononça en faveur de la motion.

Alors le président (Dr. Arnoldi jun.) demanda une suspension des débats, pour consulter de nouveau M. le Proc. Gén.; le Dr. Codrre s'y opposa en disant que l'assemblée se trouvait constituée légalement en un corps délibérant, qu'elle ne croyait point devoir consulter M. le Proc. Gén. Badgley, pour faire l'application d'un principe admis au commencement des débats de cette assemblée, par un vote unanime sur la motion du Dr. Arnoldi, d'après l'opinion même du Proc. Gén. Il demanda les voix sur la motion qui se trouvait devant cette assemblée; le président refusa de les prendre en disant qu'elle était contraire à la loi; comme le Dr. C. insistait sur sa demande, le président se leva et quitta le fauteuil, en disant qu'il reviendrait à deux heures P. M.

Le Dr. Boutillier fut alors appelé à la présidence, le Dr. Picault pria d'agir comme secré-

La conduite du président du collège des médecins et chirurgiens, etc., fut censurée par l'assemblée, qui voyait avec indignation que le président avait méconnu ses devoirs en persistant dans son refus de soumettre au vote des membres une motion qui lui avait été présentée; que c'était une infraction des privilèges que la loi lui accorde etc. Après quoi M. le Dr. Bouthier laissa le fauteuil, et des remerciements lui furent présentés.

À deux heures P. M. le Dr. Arnold reprit le fauteuil; le Dr. Coderre demanda de nouveau que les voix fussent prises sur la motion qui lui avait été soumise; le président s'y refusa obstinément, en nous disant que si nous étions pas satisfaits, de protester. Aussitôt M. le Dr. Panchaud demanda que tous ceux qui étaient pour levassent la main; il y eut presque unanimement, le président dit de nouveau: "je ne veux point recevoir votre motion, protestez."

Le Dr. Bouthier demanda que la motion rejetée des voix fut entrée dans les registres de l'assemblée, ce qui fut agréé.

Voyez, M. le Rédacteur, des détails fidèles sur les débats d'une assemblée qui a paru si bruyante pour plusieurs; mais lorsqu'on saura comment les choses se sont passées on sera moins sévère sur ses jugements. Quant à la légalité de la motion du Dr. Coderre, nous vous ferons remarquer qu'il n'a jamais invoqué l'esprit de la loi pour la faire admettre; que si d'après la loi, nous étions libres de recevoir ceux des membres qui n'avaient pas signé la pétition, mais qui avaient témoigné le désir de devenir membres du Collège avant l'assemblée, ceux qui se trouvaient présent et qui demandaient à être admis membres du collège, malgré qu'ils ne fussent pas sur la liste du Dr. Arnold avaient le même droit et privilège.

Plusieurs Médecins.

NOUVELLES DU MEXIQUE.

Rumeurs d'insurrection prochaine.—Les conditions du traité. Rien d'officiel ni de certain n'a encore transpiré sur les négociations qui se poursuivent à Mexico; mais un navire, parti de Tampico le 5 septembre, a apporté au journal la Patria de la Nouvelle-Orléans une correspondance particulière écrite de la capitale le 29 août. Cette lettre, bien que ne dépassant pas les dates précédemment reçues, contient plus de détails qu'il n'en avait été publié jusqu'ici.

Je vous ai déjà informé, dit le correspondant de la Patria, que le général Scott avait proposé une suspension d'armes le 21, et qu'après amitié avait été conclue le 22. Les négociations ont été ouvertes en conséquence avec M. Traut, et l'on vient de m'assurer que jusqu'à hier elles marchaient d'une manière satisfaisante. On s'attend à voir conclure, sous fort peu de temps, un traité de paix dont les principaux articles seraient ainsi conçus:

Les Etats-Unis rendront au Mexique les Californies, ainsi que tous les ports, villes et rivières que les forces américaines occupent sur son territoire.

Les Etats-Unis conserveront pour toujours l'Etat du Texas, dont les limites s'étendent jusqu'à la rive gauche du Rio Grande, en y comprenant Matamoros, au moyen d'un canal qui sera creusé à cet effet.

Il paraît que rien n'a été définitivement arrêté sur ce dernier point. Il a été impossible de réunir le congrès, et par suite une Junte de notables sera assemblée dans le but exprès de sanctionner le traité. Il y a d'autres articles, mais comme ils n'ont qu'une importance secondaire, on n'en parle pas.

ECOLE DE Médecine et de Chirurgie.

LES lectures à cette école, incorporée, commenceront le 1er NOVEMBRE prochain, et finiront le DERNIER D'AVRIL. Les lectures, et l'avenir seront données en français, comme suit:

Table listing subjects and lecturers: Anatomie (DR. RIBAUD), Les Accouchements (ARNOLD), La Pratique de la Médecine (BADGLEY), La Chirurgie (MONRO), La Matière Méd. et la Thérapeutique (J.E. CODERRE), La Chimie (SUTHERLAND), L'Institut de médecine ou physiologie (PELTIER), La médecine légale (JOYER), La Chimie Médicale (BADGLEY), La Clinique Chirurgicale (ARNOLD).

N. B. Les élèves qui auront complété leurs cours à cette école pourront avoir le degré de l'Université du Collège McGill d'après un arrangement fait entre ces deux institutions, et en prenant un "Annus Medicus," à ce collège.

BULLETIN COMMERCIAL.

MONTREAL, 29 sept. 1847. Alcalis.—La perlasca a été en demande durant la semaine de 34. 6d. à 35s. par quintal. La potasse s'est vendue en assez grande quantité de 28s. 6d. à 29s. Fleur.—En demande pour la consommation à 26s. 3d. à 27s. le baril selon la qualité. Grains.—Aucune transaction.

PRIX DES MARCHÉS.

Montreal, 27 Sept. 1847.

Table of market prices for provisions: POTASSE, par quintal (28 6 29 0), FERLASSE (34 6 35 0), FLEURS, superfine du Canada (27 6 00 0), BŒUF, Prime Mess. (00 0 67 6), LARD, Mess. par quarts 200 lbs (97 0 100 0), FROMAGE AMERICAIN, par 100 lbs (00 0 00 0).

VENTE PAR LE SHÉRIF.

W. F. Grant, vs. Dame E. C. Mullerberger, quatre terrains, Nos. 12, 13, 27, 28, rue Notre Dame place citadelle, vente au Bureau du Shérif, le 4, à 10 heures. Chs. Drolet, vs. Gonzalez Faneu, une terre et un terrain avec maison, etc., à St. Pie, vente à St. Pie, le 4, à 10 heures.

Naissances.

En cette ville, vendredi soir, le 24, la dame d'Olivier Valierand, etc., a mis au monde un fils.

Mariages.

A Lachine, le 23, par le révé. M. Bond, le révé. James Pyke, de St. James church, Vaudeville, à Elizabeth, fille de feu J. G. McTavish, de la compagnie de la Baie d'Hudson.

Décès.

A Chambly, le 24, après une courte maladie, Gabriel Aymond, etc., médecin, âgé de 41 ans.

Vente étendue de Pelleteries manufacturées à Londres et à Montréal, et Pelleteries non-manufacturées, etc.

VENDREDI, le 1er octobre prochain, le Soussigné vendra par Écran public, aux magasins, et devant occupés par J. D. Bernard, Écurier, propriétaire de John Donaghy, Ecr, rue St. Paul, un assortiment étendu et complet de PELLETERIES comprenant une variété qui convient au Commerce du Canada, et tel qu'on en a vendu depuis dix ans au même magasin.

Le contenu de trente PAQUETS de Pelleteries de Dames, manufacturées à Londres.

Le tout forme un assortiment digne de l'attention des commerçants.

Conditions faciles. La vente à UNE heure.

L. J. HARKIN.

WILLIAM SUTHERLAND, M. D.

22 sept. 1847.

CORPORATION DE MONTREAL.

TOUTES personnes endettées envers la Cité de Montréal, pour Cotisation, Corré, Taxe ou autrement, sont notifiées de PAYER IMMEDIATEMENT entre les mains du Trésorier, à défaut de quoi ELLES SERONT POURSUIVIES pour le recouvrement du montant de leurs dettes, sans distinction.

Ed. DEMERS, Trésorier de la Cité.

Bureau du Trésorier de la Cité, 15 septembre, 1847.



AUX ENTREPRENEURS.

DES soumissions, adressées au soussigné seront reçues jusqu'à MERCREDI le 29 du courant pour la construction et création d'une aile de 100 pieds sur 40 pieds à la PRISON DE MONTREAL, suivant les plans et devis qu'on peut voir à ce Bureau.

Les soumissions devront mentionner une somme ronde pour l'ouvrage complet et les noms de deux personnes compétentes et solvables, comme devant servir de caution pour la due exécution du contrat.

Par ordre, THOMAS A. BEGLEY, Sec. Travaux Publics.

Département des Travaux Publics, 21 septembre, 1847.

COMMIS DEMANDE.

On a besoin à St. Jean-Dorchester, à la Pharmacie du Dr. MOREAU & Cie, d'un JEUNE HOMME comme Commis. Il faut qu'il ait déjà servi dans un établissement de ce genre. Pour plus amples informations s'adresser au Bureau de la "Revue Canadienne."

17 sept.

Vente considérable de draps fins casimères, draps de pilote, etc. etc.

AUX MAGASINS DE MM. JOS. MASSON, FILS & Co.

LUNDI le 4 OCTOBRE prochain et jours suivants, seront vendus sans réserve au-dessus de 250 paquets de MARCHANDISES D'AUTOMNE.

CONSISTANT EN: Draps fins, Casimères, Drap de pilote, couvertes, Flanelles, Craincins, Serge blanche, Baise, Initation, Etouffe de pays, M-rinos, Bombazette, Camelot, Flader, Indiennes, Coton gris et blanc, Coton barré, Coton rayé de deux bleus et carreaux, Toile d'Irlande et écru, Coutil de fil et coton, Bourgeon, Futaine, Bas de coton et de laine, Bonnets de coton et de laine, Mouchirs et Châles de Laine, Soie et Coton, Fil, Coton à coudre, etc.

Les Marchandises ci-dessus mentionnées seront vendues par lots convenables aux marchands de la ville et de la campagne.

Conditions Libérales. La vente commencera chaque jour à UNE heure précise.

L. J. HARKIN. Montréal, 21 sept. 1847.

MARCHANDISES NOUVELLES,

AUX NO. 122, RUE ST. PAUL,

ENSEIGNE DU CASTOR

M. LOUIS PLAMONDON vient de recevoir de Londres par l'Occident, deux caisses de HARDIES FAITES, de draps, casimères, doctines, etc.

Il reçoit aussi maintenant et attend par les premiers arrivages un grand assortiment d'étoffes de laine et de marchandises d'automne et d'hiver, digne de l'attention du commerce et du public.

150 BOA de martre de roche, 150 MANGONAS de martre de roche, et une grande variété d'autres pelleteries.

LE TOUT OFFERT EN VENTE A DES PRIX REDUITS, FAITES UNE VISITE ET REGARDEZ PAR VOUS MEMES!

21 sept. 1847.

UNE POULICHE PERDUE OU VOLÉE.

UNE POULICHE NOIRE de trois ans et demi avec une tache blanche sur la lèvre supérieure, la queue coupée en balai, est égarée du Parc du soussigné, dans la paroisse de St. Louis de Terrebonne à deux lieues de l'Église, en haut dans la grande cote sur la rivière, dans la nuit de lundi à mardi. Celui qui la trouvera ou en entendra parler voudra bien en donner des informations au soussigné à Terrebonne et il sera généreusement récompensé.

PIERRE-MARIE LIMOGES. Terrebonne, 21 sept. 1847.

MANUELS DE TEMPERANCE.

MESSIEURS les Curés et les Instituteurs sont priés de venir qu'ils peuvent et procurer immédiatement à la Librairie Canadienne d'E. R. FAURE & Cie des MANUELS de la TEMPERANCE reliés, pour l'usage des écoles.

Prix: 1s. 3d. chaque. 17 sept.

ASSOCIATION D'INDEMNITÉ.

MESSIEURS les Electeurs du Comté des Deux Montagnes, ainsi que MM. les Membres de l'Association d'Indemnité, sont invités à vouloir bien se réunir en assemblée publique, LUNDI, le QUATRIÈME octobre prochain, à DIX heures matin, à la porte de l'Église de St. Eustache, pour délibérer sur les mesures qu'il convient d'adopter: 1°. Afin d'assurer au pays la pleine et entière jouissance des droits et libertés qui lui sont garantis par la constitution, c'est-à-dire un Gouvernement responsable: 2°. Promouvoir les intérêts généraux de l'Association d'Indemnité.

J. PAQUIN, Président du Comité Central de l'Association d'Indemnité.

EMERY FERRE, Vice Président, D. LATTE Secrétaire.

W. H. Scott, M. P., H. St. Germain, J. B. Dorion, J. A. Berthelot, N. P., M. Gobeusky, John Dunn, P. Vanier, fils, J. Bte. Bélanger, J. Bte. Paquin, N. E. Ethier, Louis Dorion, G. Leclaire. Suivent un grand nombre de signatures.

NE PERDEZ PAS L'OCCASION DE FAIRE LA MEILLEURE SPÉCULATION POSSIBLE.

AVIS IMPORTANT.

Je Soussigné au plaisir d'annoncer aux Soussignés à la GRANDE SPÉCULATION de la division de sa terre à Longueuil près de la traversée, que le tirage des lots aura lieu le 28 SEPTEMBRE courant. Il annonce aussi au public en général qu'il y en aura quelques billets disponibles. Les personnes qui désireraient devenir propriétaires de lots à bon marché seront bien de se hâter, vu qu'une occasion pareille ne se présente pas de sitôt. Pour plus amples détails s'adresser à J. H. JOBIN, notaire, rue Ste. Thérèse, 1re porte au nord du Bureau de la Gazette du Canada, où les plans et les listes de souscription peuvent être examinés.

J. E. GUIBAULT. 14 sept. 1847.

N. B. Rappelez-vous que vous devenez propriétaire d'un lot pour £20 courant, payable £7 10s. courant en passant l'acte de vente, £6 5s. un an après et le reste un an plus tard, sans intérêt. Les titres sont incontestables. Un des lots vaut £500 courant, d'autres de £60 à £75; les plus inférieurs valent plus que £20.

J. E. G.

CORPORATION DE MONTREAL.

BUREAU DU TRÉSORIER DE LA CITE, Hôtel-de-Ville, 16 août 1847.

AVIS public: par le présent donné à tous ceux qui doivent à la Cité de Montréal, pour Cotisation, Corré, Taxe sur leurs chevaux, ou autrement, de venir payer sans délai.

AVIS public: est de plus donné que les livres des colporteurs pour les Quartiers Ste. Anne et St. Antoine, pour l'année courante, sont préparés et sont allés dans le Bureau du Trésorier de la Cité, et sont prêts à être examinés par le public afin que ceux qui se croient lésés par les cotisations ou par les sommes chargées sur leurs propriétés, meubles ou immeubles, puissent faire application au Conseil de Ville pour telle diminution que les circonstances de leur application peuvent justifier; pourvu que telle application soit faite d'ici à trois semaines de cette date. Un Comité du Conseil sera nommé pour faire droit sur les applications, lesquelles doivent être adressées par écrit et laisées au Bureau du Trésorier de la Cité accompagnées de Baux ou autres pièces justificatives.

Ed. DEMERS, Trésorier de la Cité. 19 août.

Aqueduc de Montréal.

ARRERAGES POUR EAU.

TOUTES personnes endettées envers l'Aqueduc pour arrérages pour l'usage de l'EAU, sont par le présent notifiées de payer avant le DIX Septembre courant, entre les mains du Trésorier de la Cité; à défaut de quoi elles seront poursuivies pour le recouvrement du montant de leur dettes. Et toutes personnes qui prennent actuellement l'EAU de l'Aqueduc et qui n'ont pas payé, sont aussi notifiées de le faire d'ici au DIX du courant, et à défaut pour elles de se conformer à cet avis, elles sont averties que l'eau leur sera retirée sans distinction aucune.

E. DEMERS, Trésorier de la Cité. Bureau du Trésorier, 1 sept. 1847.

NOUVEAUX OUVRAGES FRANÇAIS.

Le Soussigné a dernièrement reçu un assortiment de LIVRES FRANÇAIS parmi lesquels sont les suivants:

- Dictionnaire de l'Industrie Manufacturière, commerciale et agricole. 2 vols. Œuvres complètes de C. Delavigne 3 vols. 8o. Histoire de France depuis le 18 Brumaire, jusqu'à la paix de Tilsitt, par M. Hignou. La Dame de Monsereau, par Alex. Dumas. Le Juif Errant, par Eugène Sue. Les suites du père La Chaise, par Léon Gozlan. Clotilde, par A. Karr. Souvenirs d'un enfant du peuple, par M. Masson. Éléments d'une jeune fille, du canton d'Unterwalden à Jérasalem. Jane La Pale, par H. de Balzac. Les Petits Émigrés, par Madame de Genlis. Les Réprouvés et les Elus, par Emile Souvestre. Le Boudoir et la Mansarde, Dom Gygis. Au jour le jour, par F. Soulié et beaucoup d'autres ouvrages français par les auteurs les plus populaires.

JOHN McCOY, Grande rue St. Jacques. 7 sept. 1847.

LEÇONS DE PIANO.

Mlle ELIZABETH JUSSEN

Offre ses services aux familles qui désireraient voir quelqu'un de leurs enfants recevoir des leçons de piano. Elle est élève de M. Bédard, pianiste dont les talents sont très remarquables. Elle a obtenu une médaille d'or pour sa manière de jouer une partie de l'encouragement que le public accorde si libéralement aux professeurs du bel art.

Elle donnera ses leçons à domicile ou bien chez elle, rue STE. MARIE, faubourg QUEBEC, vis-à-vis l'Église Nelson, où l'on pourra connaître les conditions.

7 septembre 1847.

TERRE A VENDRE.

A VENDRE une excellente TERRE située sur le chemin de Lachine à six milles de Montréal, etc. à trente pieds du chemin de fer, contenant 50 arpens, dont 10 en bois de bout. S'adresser à M. Frs. Benoit, rue St. Antoine, ou au soussigné aux Tanneries des Roland.

JOSEPH LETOURNEUX. Montréal, 23 sept. 1847.

Canal Lachine.

AVIS est par le présent donné que l'eau sera envoyée dans le CANAL LACHINE jusqu'à samedi soir le huit août prochain; et qu'après cette date la navigation à travers le canal sera suspendue jusqu'à ce qu'un avis ultérieur soit donné.

Par ordre, THOMAS A. BEGLEY, Sec. Travaux Publics. Département des Travaux, 8 juillet, 1847.

PENSIONNAT DE DEMOISELLES.

MADemoiselle GIROUARD infirmité ses amis et le public qu'elle a ouvert un PENSIONNAT pour les jeunes Demoiselles sur la Grande rue du Faubourg Québec, vis-à-vis l'Église Nelson, où l'Anglais, le Français, la Musique, la Peinture, et le Dessin sont enseignés.

3 sept.

AVIS.

VU que par le Statut Provincial de la dixième Victoria, intitulé "Acte pour l'Organisation de Notaires dans cette partie de la Province du Canada, appelée le Bas-Canada."

Il est entre autres choses, statué que les Protonotaires des différents Districts de Québec, Montréal et Trois-Rivières, convoqueront par avertissements à être insérés dans les deux langues dans deux papiers-nouvelles, une assemblée des Notaires dans chaque district à l'effet de élire les membres de "La Chambre des Notaires, spécifiant le jour, l'heure et le lieu de telle Assemblée.

Le Protonotaire de la Cour et de la Reine, dans et pour le district de Montréal, donne par les présentes avis qu'une Assemblée des Notaires, résidents dans le district de Montréal, se tiendra dans la Chambre d'Audience du Palais de Justice, en la Cité de Montréal, le JEUDI, le VINGT-HUITIÈME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures du matin, aux fins d'élire les Membres de la Chambre des Notaires de Montréal, en obéissance et conformité au dit Acte.

MONK, COFFIN & PAPINEAU, P.B.R. Montréal, 16 août 1847.

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE

CONTRE LE FEU,

DU COMTÉ DE MONTREAL.

AVIS.

LES Membres de la COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, du Comté de Montréal, sont par le présent notifiés que quatre Répartitions ou Dividendes ont été chargés et déclarés payables pendant l'année sur les billets de prime, aux dates respectives qui suivent, savoir:

Table of dividend payments: Par cent, le 13 janvier, A. M. 1847; 19 février, do do; 22 do do do; 8 avril, do do.

Et que les dits Dividendes ou Répartitions formant en tout UN PER CENT, devront être payés au Bureau de la Compagnie de cette ville, le ou avant le QUATRIÈME jour d'octobre prochain, conformément aux Actes des 4me et 6me années de Guillaume IV, chap. 33, de la 4me et 5me Victoria, chap. 40; de la 6me Victoria, chap. 17 et 18, et de la 8me Victoria, chap. 84, et suivant les Réglements de l'Institution.

Par ordre du Bureau, P. L. LETOURNEUX, Secrétaire et Trésorier.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle, contre le Feu du Comté de Montréal, Montréal, 31 août 1847

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE

CONTRE LE FEU,

DU COMTÉ DE MONTREAL.

AVIS.

L'ASSEMBLÉE Annuelle des Membres de la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le Feu du Comté de Montréal, aura lieu au Bureau de la Compagnie, Rue St. Sacrement, en la ville de Montréal, LUNDI, le QUATRIÈME jour d'octobre prochain à ONZE heures du matin, afin d'élire un nouveau bureau de Directeurs pour l'année prochaine, conformément aux Actes d'Incorporation et suivant les Réglements de la Compagnie. Il sera lu et alors soumis à l'Assemblée un état des affaires de l'Institution.

Par ordre du Bureau, P. L. LETOURNEUX, Secrétaire et Trésorier.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle, contre le Feu du Comté de Montréal, Montréal, 31 août,

BANQUE DU PEUPLE.

AVIS.

LES ACTIONNAIRES de cette Institution sont par le présent notifiés que les NEUVIÈME et DIXIÈME VERSEMENTS de DIX pour CENT des sur le capital de cette Banque, ont été demandés et sont payables comme suit:

C'est-à-dire, le 10 septembre, ou après le 1r Juillet prochain. Le 10 septembre, le ou après le 1r Septembre prochain.

Par ordre, B. H. LENOIR, Caissier. 28 mai.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE.

DU COMTÉ DE MONTREAL.

L'EXHIBITION annuelle de Chevaux, Bœufs, Vaches, Moutons, Cochons, Bœufs, Fromages, etc. etc., pour le Comté de Montréal, aura lieu JEUDI, le 4 d'octobre prochain, en la ville de Montréal.

L'exhibition commencera à 10 heures A. M. Par ordre, A. MONTREUIL, Secrétaire. 30 août, 1847. Les détails de l'exhibition seront donnés prochainement.

P. GENDRON,

IMPRIMEUR

24, RUE ST.-VINCENT, MONTREAL.

L'HONNORÉ d'informer ses amis et le public en général qu'il vient d'ouvrir une IMPRIMERIE au No. 21, rue St.-Vincent, à l'étage supérieur de la maison occupée par M. J. B. Rolland, libraire, où il recevra avec reconnaissance toute impression que l'on voudra bien lui confier, telle que:

Livres, Pamphlets, Catalogues, Bibles d'enterrement, Cartes d'adresse, Circulaires, Cheques, Polices d'Assurance, Traités, Cartes de visites, Programmes de spectacle, Annonces de diligence, Connuement, etc.

Le tout sera exécuté avec goût et célérité. Le soin que M. G. apportera aux ouvrages qui lui seront confiés, lui fait espérer une part d'encouragement qu'il sollicite bien respectueusement.

Tout le matériel de son établissement est NEUF. Prix très réduits.

7 septembre, 1847.

PLACE POUR TOUCHER L'ŒGUE.

UNE Demoiselle, qui touche parfaitement l'ŒGUE, dont les talents et la capacité sont incontestables sous ce rapport, et dont les recommandations sont des plus respectables, désirerait trouver une place permanente en ville ou à la campagne, dans une école, pour toucher cet instrument. On aura tous les renseignements qu'on puisse désirer en s'adressant au bureau de la Revue Canadienne.—7 septembre 1847.

OPPOSITION INDÉPENDANTE.



LE CHARLEVOIX,

CAPT. J. B. RYAN,

LAISSE MONTRÉAL pour QUÉBEC, le LUNDI et le JEUDI, à 3 heures P. M.

Laisse Québec pour Montréal, le MARDI et le SAMEDI après-midi.

Pour l'affrêt ou le passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à Montréal au capt. P. H. MORIN, Agent, ou au capt. JOHN RYAN, Agent, à Québec.—6 sept.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE.

LA Société offre en vente DEUX des HUSSEY'S REAPING MACHINES, Machines pour moissonner, en très bon ordre et presque neuves.

Par ordre, A. MONTREUIL, Secrétaire. 17 août.

DE STRAUBS,

PREND la liberté d'annoncer aux citoyens de Montréal qu'il vient d'ouvrir un OFFICE au No. 58 de la rue St. Laurent, Faubourg St. Laurent, où on pourra voir à toute heure.



A L'ENSEIGNE DU CASTOR, 122, Rue Saint Paul, Montreal.

HABILLEZ-VOUS A GRAND MARCHÉ POUR L'AUTOMNE ET L'HIVER. Marchandises d'Automne et d'Hiver, Hanches Faites.

M. L. PLAMONDON... M. L. P. OFFRE EN VENTES A DES PRIX RÉDUITES: 500 surtouts d'Étoiles grises de 12 6... 300 do drap de Pilot gris 22 6... 200 do Étoffe anglaise couleur claire 22 6...

LIBRAIRIE & PAPETERIE. GRANDE RUE ST. JACQUES, A CÔTÉ DE LA HALLE MÉDICALE DE M. URQUIHART.

Le soussigné a l'honneur d'annoncer qu'il a acquis à bonne composition, le grand et magnifique assortiment de MM. ARMOUR & RAMSAY, qu'il a transporté à l'endroit ci-dessus indiqué.

COLLEGE JOLIETTE. C'est un bel établissement fondé à l'industrie par la libéralité de l'honorable B. JOLIETTE.

1ère ANNÉE. Éléments de la Grammaire Française et de la Grammaire Anglaise. Arithmétique.

2ème ANNÉE. Syntaxe des deux langues. Histoire du Canada. Arithmétique et premières notions d'Algebre d'Algebre et de Géométrie.

3ème ANNÉE. Les principes de la Littérature. (Belles Lettres.) Algèbre et Géométrie. Rhétorique.

4ème ANNÉE. Physique, Chimie appliquée aux arts, etc. Géométrie pratique, Arpentage, Mécanique, etc.

5ème ANNÉE. Logique, Métaphysique, Morale. Architecture et économie politique.

Les Éléves qui ayant suivi ce cours, désirent étudier le latin, trouveront, dans le même établissement, des professeurs en donneront des leçons à la suite du présent cours.

CONDITIONS: Enseignement et logement \$12 par an, payable d'avance.

PONT DE ST. EUSTACHE. Les Soussignés ayant obtenu le privilège de construire un pont sur la rivière Jésus, entre St. Eustache et St. Rose, au village de St. Eustache.

CONDITIONS: Enseignement et logement \$12 par an, payable d'avance.

REV. ANT. THIBAUDIE, Directeur. M. E. CHAMPAGNEUR, M. N. M. A. FAYARD, M. L. CHRETIEN, M. W. SHEPHERD, Cat. Mineur.

20 août. Pont de St. Eustache.

Les Soussignés ayant obtenu le privilège de construire un pont sur la rivière Jésus, entre St. Eustache et St. Rose, au village de St. Eustache.

L. M. LEPROHON, J. A. BERTHELOT. Montréal, 10 août 1847.

BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTREAL.

PATRON: Monseigneur l'Evêque Catholique de Montréal. Bureau des Directeurs, W. Workman, Président. Francis Hinck, A. LaRoque, V. Président.

AVIS est par les présentes donné que cette institution paiera CINQ CENT sur tous les Dépôts. Les Dépôts sont reçus tous les jours de dix à trois heures.

Bureau de la Banque d'Épargne de la Cité et du District, N° 46 Grande rue St. Jacques, à côté de l'Ottawa Hôtel.

LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITE DE MONTREAL. EXTRAIT. BALANCE due aux Dépositaires à cet date, par état.

Bureau de la Banque d'Épargne de la Cité et du District, no. 46, Grande rue St. Jacques, près de l'Ottawa Hôtel.

SPECULATION. A plus belle spéculation qu'ait jamais présentée est maintenant offerte au public.

Plus belle spéculation qu'ait jamais présentée est maintenant offerte au public. Pour la modique somme de £20, payable en 3 paiements.

La vente aura lieu (au désir des souscripteurs) le 20 AOUT prochain.

L. M. LEPROHON, J. A. BERTHELOT. Montréal, 30 juillet.

MAISON PARKER. SOURCES DE CALEDONIA.

M. A. PARKER, qui vient d'ouvrir sa maison pour la réception des voyageurs, prend la liberté d'annoncer à ceux qui voudront bien le patroniser que rien ne sera épargné pour rendre leur séjour chez lui agréable et confortable à la fois.

AVIS. LES CENSITAIRES de l'Île de Montréal, de St Sulpice et de Lac des Deux Montagnes sont avisés.

1. Que le délai de sept années accordé par l'Ordonnance de la Vict. ch. XXX (8 juin 1840) pour le paiement des arrérages de LOTS ET VENTES étant expiré le 31 août, lesdits LOTS et VENTES sont maintenant exigibles.

2. Que les taxes de Commutation fixés par la dite Ordonnance pour les sept années à courir depuis le 8 juin 1847 au 8 juin 1854, seront comme suit: Au lieu d'un Vingtième... UN DIXIEME.

RECLAMATIONS. Contre le Gouvernement des Etats-Unis pour Services ou Fournitures durant la guerre de 1776.

ON demande des informations sur des VEUVE ou des ENFANTS-MALES de personnes, qui auraient rendu quelques services au gouvernement des Etats-Unis durant la guerre de 1776.

EAU DE ST. LEON. RECEMENT reçu et à rendre par le Soussigné quelques Bouteilles de Bouteilles d'EAU des Sources de St. Léon.

MARCHANDISES NOUVELLES. Arrivages du Printemps.

Le Soussigné reçoit par les Vaisseaux Mahaica, Caledonia, Albion, Eromanga, Britannia, Cerus de Lion, Anne, Aqua Marina, John Ball, Flora Muir, Great Britain, Montezuma, Cambria et Ottawa, un assortiment général en Soies, Cotonnages, Lainages, Toiles, &c. &c.

EAUX DES SOURCES DE VARENNES. Le Soussigné avertit le public qu'il a été nommé AGENT pour cette ville, pour la vente des eaux saluaires des SOURCES DE VARENNES.

ETABLISSEMENT CANADIEN DE FERRONNERIE, ENSEIGNE de la CHARRUE DOREE. No. 91, Cois des rues St. Paul et St. Denis.

Le Soussigné a reçu par les derniers arrivages un assortiment complet et général de toute espèce d'articles, en fait de ferronnerie, quincaillerie etc., etc.

LIVRES NOUVEAUX. MAINTENANT en vente, à Librairie des soussignés, une collection considérable de livres, propres à être donnés EN PRIX ou former le fond d'une BIBLIOTHEQUE DE PAROISSE.

A VENDRE OU A LOUER AU BASSIN DE CHAMBLÉ. UN EMPLACEMENT de 200 pieds de front sur même profondeur, avec une maison, de 60 pieds, magasin, hangar et jardin, etc.

ARRANGEMENTS POUR 1847. LE RICHELIEU, CAPITAINE J. F. SINCENNES, CHAMBLÉ.

PLACES DE DÉPARTS. DE MONTREAL, Tous les mardis et Vendredis, à 4 heures P. M., Touchera à Verchères, à 6 heures P. M.

TERRE A VENDRE. ON offre en vente une magnifique Terre de 100 arpens, située à St. Isidore.

A VENDRE. UN emplacement avantageusement situé, Rue St. Elisabeth, pour bâtir deux maisons.

AUX MARCHANDS. UNE personne de grande expérience dans la tenue de livres, désire s'employer DEUX ou TROIS HEURES par jour, dans une maison de commerce de cette ville, ou elle s'occuperait des comptes.

AUX ARTISANS DU CANADA. UNE EXPOSITION et une VENTE d'articles de MECANISME exécutés par des artistes qui résident en ce pays, aura lieu en cette ville, en Septembre prochain, sous le patronage de S. E. le Gouverneur-Général.

SEL. EN Magasin et attendu: 10,000 MINOTS de SEL de Liverpool, 1000 barils et sacs de do, 1000 de SEL FIN de do.

MEUNIER & TONNELIER. ON a besoin à la distillerie de Laprairie, d'un MEUNIER capable et bien recommandé et d'un TONNELIER.

MAGASIN CANADIEN DE FERRONNERIE. Le Soussigné reçoit à présent par différents vaisseaux de Liverpool, Ann, Britannia, Montezuma, Chapman, Aqua Marina, etc. etc.

COURS DE LANGUE FRANCAISE. EN 60 LEÇONS. Le Soussigné a l'honneur d'informer les familles Canadiennes, les Dames et Mesieurs de cette Cité et des environs qu'il commencera ce jour'hui, un cours suivi et raisonné sur l'art difficile d'écrire la langue Française grammaticalement; il se flatte de pouvoir donner ce nouveau mode d'enseignement en SOIXANTE LEÇONS.

QUINCAILLERIES ET COUTELLERIES. Par les vaisseaux Ana, Safeguard, Mahaica, Chapman, Montezuma et autres.

AUX ENTREPRENEURS. LES Personnes qui voudront entreprendre la construction d'un MOULIN à FARINE dans la paroisse de St-Césaire, Seigneurie Debartzon, voudront bien s'adresser pour prendre des arrangements au bureau Seigneurial.

LIVRES NOUVEAUX. MAINTENANT en vente, à Librairie des soussignés, une collection considérable de livres, propres à être donnés EN PRIX ou former le fond d'une BIBLIOTHEQUE DE PAROISSE.

A VENDRE OU A LOUER AU BASSIN DE CHAMBLÉ. UN EMPLACEMENT de 200 pieds de front sur même profondeur, avec une maison, de 60 pieds, magasin, hangar et jardin, etc.

ARRANGEMENTS POUR 1847. LE RICHELIEU, CAPITAINE J. F. SINCENNES, CHAMBLÉ.

PLACES DE DÉPARTS. DE MONTREAL, Tous les mardis et Vendredis, à 4 heures P. M., Touchera à Verchères, à 6 heures P. M.

TERRE A VENDRE. ON offre en vente une magnifique Terre de 100 arpens, située à St. Isidore.

A VENDRE. UN emplacement avantageusement situé, Rue St. Elisabeth, pour bâtir deux maisons.

SEL. EN Magasin et attendu: 10,000 MINOTS de SEL de Liverpool, 1000 barils et sacs de do, 1000 de SEL FIN de do.

MEUNIER & TONNELIER. ON a besoin à la distillerie de Laprairie, d'un MEUNIER capable et bien recommandé et d'un TONNELIER.

MAGASIN CANADIEN DE FERRONNERIE. Le Soussigné reçoit à présent par différents vaisseaux de Liverpool, Ann, Britannia, Montezuma, Chapman, Aqua Marina, etc. etc.

COURS DE LANGUE FRANCAISE. EN 60 LEÇONS. Le Soussigné a l'honneur d'informer les familles Canadiennes, les Dames et Mesieurs de cette Cité et des environs qu'il commencera ce jour'hui, un cours suivi et raisonné sur l'art difficile d'écrire la langue Française grammaticalement; il se flatte de pouvoir donner ce nouveau mode d'enseignement en SOIXANTE LEÇONS.

QUINCAILLERIES ET COUTELLERIES. Par les vaisseaux Ana, Safeguard, Mahaica, Chapman, Montezuma et autres.

AUX ENTREPRENEURS. LES Personnes qui voudront entreprendre la construction d'un MOULIN à FARINE dans la paroisse de St-Césaire, Seigneurie Debartzon, voudront bien s'adresser pour prendre des arrangements au bureau Seigneurial.

LIVRES NOUVEAUX. MAINTENANT en vente, à Librairie des soussignés, une collection considérable de livres, propres à être donnés EN PRIX ou former le fond d'une BIBLIOTHEQUE DE PAROISSE.

A VENDRE OU A LOUER AU BASSIN DE CHAMBLÉ. UN EMPLACEMENT de 200 pieds de front sur même profondeur, avec une maison, de 60 pieds, magasin, hangar et jardin, etc.

ARRANGEMENTS POUR 1847. LE RICHELIEU, CAPITAINE J. F. SINCENNES, CHAMBLÉ.

PLACES DE DÉPARTS. DE MONTREAL, Tous les mardis et Vendredis, à 4 heures P. M., Touchera à Verchères, à 6 heures P. M.

ARRANGEMENTS POUR 1847. LE RICHELIEU, CAPITAINE J. F. SINCENNES, CHAMBLÉ.

PLACES DE DÉPARTS. DE MONTREAL, Tous les mardis et Vendredis, à 4 heures P. M., Touchera à Verchères, à 6 heures P. M.

DE CHAMBLÉ, Tous les Lundis et Jedd à 6 heures A.M., Touchera à St. Mathias, à 6 1/2 hrs "

Agents: Sorel... J. MONDOR, St. Charles... J. L. HEBERT, Chamblé... J. O. BUNKER.

LAC CHAMPLAIN, LIGNE DU PEUPLE. TRAJET DE JOUR. Le splendide Steamer sin marcheur FRANCIS SALTUS, CAPT. H. G. TISDALE,

PART DE WHITEHALL, les MARDIS, JEUDIS, SAMEDIS, PART DE SAINT-JEAN, les LUNDIS, MRCREDIS et VENDREDIS, A CINQ HEURES A. M. DÉJEUNER A BORD. PASSAGE-TYNE PASTRE.

C. P. LEPROHON, LIBRAIRE, RUE SAINT-JOSEPH.

VIENT d'ouvrir un Magasin dans la rue St. Joseph, PRES DE L'EGLISE PAROISSIALE. Il aura toujours en main, toutes sortes de Livres d'Écoles, de Prières et de Piété, des Jouets pour les enfants, etc. Il se chargera de tout ordre et commissions de libraire pour l'Étranger.

BOTTES ET SOULIERS. Le Soussigné informe ses amis et le public, qu'il a engagé plusieurs bons ouvriers comme cordonniers et qu'il aura toujours à rendre un bel assortiment de meilleures BOTTES et des meilleurs SOULIERS, à des prix raisonnables, à l'enseigne de la Botte Rouge, Place Jacques Cartier.

PRÉCAUTIONS CONTRE LES MIAUMES. LORSQU'UNE épidémie s'annonce, il faut bien se pénétrer de cette vérité, que l'organisation ne cherche pas toujours soudainement sous l'attaque, elle cherche à la repousser, et le concours du moral, le calme, la sécurité, le courage, l'énergie sont éminemment utiles.

J. P. Leprohon, Avocat, A ETABLIE SON BUREAU, RUE ST VINCENT, No. 8—Octobre

O. MORIN, NOTAIRE PUBLIC. Office avec L. S. MARTIN, No. 6, RUE ST. LAURENT.

DR. MACDONNELL, A Déménagé de la rue Craig, Au No. 31 Grande Rue Saint Jacques.

ROMUALD TRUDEAU, APOTHECAIRE. A transporté sa Pharmacie du No. 106, rue St. Paul au No. 111, au coin de la rue St. Jean-Baptiste.—18 mai

30 PARTS à vendre dans le Steamboat RICHELIEU. S'adresser à A. & L. St. LOIS.

PIANO A VENDRE. UNE personne qui part pour l'Angleterre, désire vendre un Piano de manufacture anglaise, valent 250 n'ayant que deux ans d'usage. L'instrument sera garanti de l'ore qu'ans, et restant d'accord 12 mois de mai—25 mai.

ESSENCE D'EPINETTE. A VENDRE à bon marché, BENCH. WORKMAN & Cie. Rue St. Paul, au coin de la Douan.